



Annonce de Mgr Yves Le Saux, évêque d'Annecy

Il sera possible de recevoir la grâce du Jubilé dans le diocèse lors de la Journée diocésaine du Jubilé, samedi 29 novembre 2025 à La Roche sur Foron.

COMMENT RECEVOIR L'INDULGENCE PLENIERE LORS DE LA JOURNEE DIOCESAINE DU JUBILE ?

Pour recevoir l'indulgence plénière du jubilé, il faut :

- Recevoir le Pardon par la Confession sacramentelle ;
- Recevoir la Communion eucharistique ;
- Prier aux intentions du pape ;

L'indulgence peut être reçue plusieurs fois durant l'année jubilaire, mais pas plus d'une fois par jour. On peut la recevoir pour soi ou pour un défunt, c'est une manière concrète de prier pour l'un de nos morts et qu'il soit aidé dans son chemin vers le ciel.